

Monsieur Andrzej KLAWITER  
Président  
SOCIÉTÉ DE DIFFUSION DE  
MAGASIN - SODIMA  
7 rue Marbeuf  
75008 PARIS

N. Réf. : F. LACHAUD  
Tél : 01 42 92 26 46

Paris, le 07 JAN. 2011

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décision du 27 décembre 2010, le Président de l'Autorité de contrôle prudentiel a autorisé l'enregistrement de la société SOCIÉTÉ DE DIFFUSION DE MAGASIN - SODIMA en tant qu'agent en vue de fournir pour le compte de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE PAIEMENTS le service de paiement <sup>6</sup><sub>1</sub>, en application de l'article L 523-1 du Code monétaire et financier.

Votre société a reçu le numéro d'enregistrement suivant : 652 013 624, au titre de son inscription dans le registre des agents (accessible au public sur le site Internet de l'Autorité de contrôle prudentiel).

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 39 de l'arrêté du 29 octobre 2009, tout agent doit porter à la connaissance de sa clientèle et du public, par tout moyen approprié et de manière visible et lisible, la dénomination sociale, l'adresse et le nom commercial de l'établissement qui l'a mandaté ainsi que son numéro d'enregistrement et l'adresse du registre des agents permettant de vérifier cet enregistrement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Michel CARDONA

<sup>1</sup> Service de transmission de fonds.